



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**RECYCLER LE VERRE PLUTÔT QUE L'ENFOUR :
LA CONSIGNE DEMEURE PLUS PERTINENTE QUE JAMAIS**

Montréal, 30 mars 2015 – Suite aux résultats de l'analyse du cycle de vie dévoilés la semaine dernière par RECYC-QUÉBEC, selon lesquels il est préférable d'un point de vue environnemental de recycler et valoriser le verre plutôt que de l'enfouir, les partenaires du projet Pro-Consigne Québec tiennent à réitérer que la consigne est toujours la façon la plus efficace et la moins chère de récupérer cette matière. L'élargissement de la consigne à l'ensemble des contenants en verre devrait donc être sérieusement envisagé au Québec pour que la majorité du verre de la province soit véritablement valorisée.

« Grâce à un tri à la source fait par le consommateur, la qualité de la matière provenant de la consigne est préservée, ce qui permet d'en valoriser une proportion inégalée et de revendre ces matières à un prix optimal sur le marché du recyclage. Cela est vrai pour l'aluminium, pour le plastique et, bien sûr, aussi pour le verre », affirme Karel Ménard, porte-parole du projet. « Il faut s'en souvenir que la consigne n'est pas une forme de recyclage, mais bien une façon de récupérer la matière à la source. Le verre, une fois récupéré par le biais de la consigne, peut être recyclé en bouteilles, en fibre de verre et même être micronisé. Il n'y a rien d'incompatible entre ce mode de récupération et les différentes formes de recyclage existantes », ajoute-t-il.

Pour les partenaires de Pro-Consigne Québec, l'amélioration de la performance du système de collecte sélective au Québec ne passe pas par l'abolition de la consigne, mais plutôt par sa modernisation. « C'est en misant sur la complémentarité de nos deux systèmes de récupération que nous arriverons à hausser la qualité des matières récupérées et la quantité de matières recyclées, faisant ainsi avancer le Québec sur les plans environnemental, économique et social », affirme Philippe Batani, Président et Directeur général de l'Association des Brasseurs du Québec.

Selon le Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec, la consigne permet d'atteindre des taux de récupération inégalés, soit de 76 % pour l'ensemble des contenants à remplissage unique (bière et boissons gazeuses) et de 98 % pour les contenants à remplissage multiple (bouteilles de bière).

À propos de Pro-Consigne Québec

Pro-Consigne Québec, une initiative du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), regroupe plus de cent organismes publics et non gouvernementaux, associations et entreprises privées, syndicats et municipalités qui unissent leurs efforts en faveur du maintien et de la bonification du système de la consigne au Québec.